

OFFRE DE MARCHE

Support au montage de proposition
Aerospace Valley
en réponse à un appel à projet
CLEAN AVIATION

Réf: 22-ADMIN-CS-127

14/04/2022

Table des matières

1. INTRODUCTION	2
2. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONTEXTE	3
2.1 PARTICIPATION D'AV DANS LES PROJETS EUROPEENS	3
2.2 APPEL A PROPOSITION CIBLE.....	4
3. OBJECTIFS GENERAUX ET SPECIFIQUES DE LA CONSULTATION	5
4. METHODOLOGIE	6
5. CONDITIONS REQUISES	6
6. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT, DUREE ET LIVRABLES	6
7. CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES	7
8. COUT	7
9. CONDITIONS DE PAIEMENT	7
10. FORMULATION DES REPONSES A L'OFFRE DE MARCHÉ	8
11. SOUMISSION DES REPONSES A L'OFFRE DE MARCHÉ	8
12. STRUCTURE DES REPONSES A L'OFFRE DE MARCHÉ	8
12.1 SECTION 1 – PROPOSITION ADMINISTRATIVE	9
12.2 SECTION 2 – PROPOSITION TECHNIQUE	9
12.3 SECTION 3 – PROPOSITION FINANCIERE	9
13. EVALUATION ET SELECTION	9
14. ANNEXE I – APPEL A PROJETS SELECTIONNE	10
14.1 CLEAN-AVIATION-2022-01-CSA-01: DEVELOPING AN INTEGRATED EUROPEAN CLEAN AVIATION REGIONAL ECOSYSTEM (ECARE)	10
15. ANNEXE II - CONFIDENTIALITE	14

1. Introduction

Le pôle Aerospace Valley (AV) lance cette offre de marché pour le soutien au montage d'une proposition européenne qu'il a l'intention de coordonner, en réponse à un appel à projets Clean Aviation.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONTEXTE

2.1 Participation d'AV dans les projets européens

Créé en juillet 2005, Aerospace Valley est le premier Pôle de compétitivité mondial de la filière aérospatiale, au service des secteurs stratégiques de l'Aéronautique, du Spatial et des Drones, sur les régions Occitanie-Pyrénées-Méditerranée et Nouvelle-Aquitaine.

Avec ses cinq écosystèmes d'excellence - Systèmes Embarqués et Communicants ; Structures, Matériaux et Procédés ; Propulsion et Energie embarquée ; Economie des Données et Intelligence Artificielle ; Solutions pour l'Usine du futur - Aerospace Valley est le moteur d'une communauté solidaire, compétitive et attractive visant à favoriser l'innovation au service de la croissance.

Classé dans le trio de tête des pôles de compétitivité mondiaux pour la performance de ses projets coopératifs de R&T (dont 619 ont été financés à ce jour), Aerospace Valley a pour mission d'animer un réseau dynamique de renommée internationale, composé de 825 membres (entreprises, laboratoires de recherche, établissements de formation, universités et Grandes Ecoles, collectivités, structures de développement économique), dont 562 PME.

Depuis sa création, Aerospace Valley a développé une stratégie européenne et participe activement à la politique des clusters mise en place par la Commission Européenne. Outre de nombreux accords de collaboration bilatéraux établis avec des clusters internationaux, Aerospace Valley est membre du réseau EACP (European Aerospace Clusters Partnerships). Le pôle participe également au Conseil Européen des Drones Civils et, concernant les activités de Défense, Aerospace Valley appartient au réseau ENDR (European Defense Network Regions) mis en place par la DG DEFIS.

Aerospace Valley participe également au réseau national mis en place par les ministères français pour accompagner les acteurs à la RDI Européenne. Le pôle a été Point de Contact National PME, Transports et Espace sur toute la durée du programme Horizon 2020 et a participé à plusieurs Groupes de Travail Nationaux (GTN) organisés par les ministères français sur ces thématiques. Depuis le 1^{er} mai 2021, Aerospace Valley a rejoint la nouvelle organisation des PCN Français pour le programme Horizon Europe : Thilo SCHOENFELD sera PCN Transport et Fabienne DAVERAN PCN Espace.

L'ambition européenne du Pôle répond à une volonté d'être connu et reconnu sur une échelle européenne mais constitue également une précieuse opportunité pour d'aider les adhérents à trouver des partenaires européens, notamment pour la mise en œuvre des projets d'innovation collaboratifs financés par la Commission Européenne.

Outre le soutien aux projets européens des adhérents, l'Association Aerospace Valley participe également de manière très active aux projets européens et a été lauréate de 73 projets européens

financés par la Commission Européenne dont 23 en tant que coordinateur. Ces projets sont pour la plupart des actions de coordination et de support et répondent aux appels du Programme Cadre de Recherche et d'Innovation de la Commission Européenne (7^{ème} PCRD et Horizon 2020). Aerospace Valley a également participé à de nombreux projets du programme COSME (et, au préalable, du programme CIP) dédié au développement des entreprises, notamment sur l'axe Clusters Go International, pour aider à l'internationalisation des PME. Le pôle a par ailleurs mené des projets de type coopération territoriale, en réponses aux appels Interreg Sudoe et Interreg Poctefa.

Aerospace Valley entend bien poursuivre sa participation à la nouvelle programmation européenne 2021-2027 de manière active et a déjà sélectionné plusieurs appels à projets retenant son intérêt pour l'année 2021.

Aerospace Valley possède de solides compétences en matière de montage de projets européens et la grande majorité des projets européens qu'Aerospace Valley a coordonnés ont été montés sur compétence interne, sans recours à des prestataires extérieurs. Cependant, dans une optique d'optimisation de ses ressources internes, Aerospace Valley est amené à faire appel à des compétences externes sur certaines candidatures.

2.2 Appel à proposition ciblé

Le Pôle Aerospace Valley a analysé le premier appel lancé par la JU Clean Aviation le 26 mars 2022 et a identifié dans cet appel la CSA ECARE (European Clean Aviation Regional Ecosystem) comme sujet d'intérêt majeur pour une coordination de projet.

En effet, cette CSA a quatre objectifs principaux :

- L'étude de plans et la mise en œuvre d'outils et de mécanismes appropriés pour favoriser la communication et la collaboration entre les pays/régions/clusters participants, pour accroître la sensibilisation aux activités de Clean Aviation et pour promouvoir les synergies et les investissements provenant des fonds de l'UE ;
- L'organisation d'événements, de conférences, d'ateliers et d'activités de diffusion afin de présenter et de discuter des résultats de Clean Aviation, d'échanger des expériences et de favoriser les aspects de la recherche et de l'innovation dans le domaine de l'aviation ;
- La mise en place d'un ensemble d'outils informatiques qui faciliteront les échanges entre les membres, et la mission décrite de la plateforme ;
- Favoriser les liens entre Clean Aviation et les programmes et activités nationaux/régionaux de recherche et d'innovation dans le domaine de l'aviation et soutenir la coordination des activités avec les États membres et les régions.

En tant que représentant majeur de la filière aéronautique, Aerospace Valley considère cette CSA comme hautement stratégique pour son action, notamment pour contribuer à la mise en cohérence et à l'articulation des fonds régionaux et nationaux dédiés à l'innovation aéronautique avec la feuille de route

Clean Aviation. Le Pôle s'est donc rapproché de certains clusters du réseau EACP ainsi que du représentant du réseau EASN (European Aerospace Scientific Network) pour organiser une réponse en consortium.

Toutefois, Aerospace Valley se réserve le droit d'abandonner ce montage d'ici la désignation du lauréat de cette offre de marché.

3. Objectifs généraux et spécifiques de la consultation

AV a l'intention de participer à l'appel précité et monter une proposition pour y répondre en qualité de coordinateur. Pour élaborer cette proposition, Aerospace Valley souhaite s'adjoindre les services d'un consultant spécialisé pour l'aider dans ce montage.

Aerospace Valley gardera à sa charge certaines tâches du montage et mettra en interface du consultant sélectionné un chef de projet de l'équipe interne du pôle pour un travail en binôme sur ce montage. A noter que le chef de projet pressenti à ce jour pour cette fonction est très expérimenté en montage de projet européen.

Les tâches du montage qu'Aerospace Valley gardera à sa charge sont les suivantes :

- Recherche et choix des partenaires européens pour former le consortium de la proposition.
- Collecte des informations requises des partenaires pour intégrer dans la proposition (par exemple dans le paragraphe « 3.2 Capacity of participants and consortium as a whole »).
- Elaboration du budget
- Préparation de la partie administrative et soumission électronique de la proposition

Les tâches du montage qu'Aerospace Valley souhaite confier au sous-traitant et qui font l'objet de cette offre de marché sont les suivantes :

- Rédaction de la proposition (partie B Technical Description - sections Excellence, Impact, Implementation), en conformité avec le modèle de proposition imposée par la Commission Européenne pour cette CSA.
- Cette rédaction comprendra également la fourniture des tableaux et graphiques requis par le modèle de proposition comme par exemple : le Gantt Chart du projet, les tableaux des Deliverables et Milestones. Des graphiques ou illustrations devront également être fournis par le sous-traitant à la demande d'Aerospace Valley si besoin.

La construction de la proposition sur les aspects objectifs, méthodologie, work plan, livrables et jalons fera l'objet d'une collaboration étroite entre le chef de projet AV et le sous-traitant qui se nourrira des éléments établis par le consortium pour procéder à la rédaction de la proposition. AV sera pilote sur ces aspects et fournira les éléments requis pour la rédaction au consultant mais pourra s'appuyer, si besoin, sur l'expertise et la compétence de ce dernier pour l'élaboration des éléments.

4. Méthodologie

Le montage de chaque proposition précitée démarrera dès la signature du contrat de sous-traitance, sans délai, jusqu'à la date limite de clôture de l'appel. Le sous-traitant sélectionné sera mis en relation avec le chef de projet AV désigné pour établir la méthodologie de montage. Celle-ci sera laissée à la discrétion du chef de projet et pourra prendre en compte la méthodologie proposée par le sous-traitant, le cas échéant. Cette méthodologie devra obligatoirement s'appuyer sur les éléments suivants :

- Mise en place de réunions d'avancement de montage régulières entre AV et le sous-traitant (minimum une réunion par semaine).
- Création d'un espace de partage de données. Aerospace Valley pourra mettre à disposition du sous-traitant un espace Share Point pour partager les documents liés à la préparation de la proposition.
- Echanges réguliers, par email ou téléphone, entre AV et le sous-traitant, tout au long de la préparation de la proposition.
- Si des réunions de préparation sont organisées entre AV et les partenaires européens choisis pour participer au consortium, le sous-traitant en charge du montage y sera également convié.

5. Conditions requises

Le sous-traitant sélectionné devra avoir une expérience solide en montage de projets européens Horizon 2020 / Horizon Europe et pouvoir attester de projets montés lauréats de ces programmes. Une ou plusieurs expériences réussies en montage de projet de type CSA sur Horizon Europe sera considéré comme un plus.

Comme indiqué ci-dessus, AV désignera un chef de projet qui travaillera en binôme avec le sous-traitant, facilitera l'accès aux informations, suivra les travaux et validera les résultats des prestations du sous-traitant.

Le sous-traitant devra veiller au bon déroulement des activités, à l'établissement de rapports réguliers et désigner à cet effet une personne chargée d'assurer un contact permanent et régulier avec AV. Il est attendu que cette personne soit un consultant senior, avec une solide expérience en montage de projets européens.

6. Date d'entrée en vigueur du contrat, durée et livrables

Il est prévu que le contrat établi entre en vigueur au plus tard le 16 mai 2022. L'exécution des tâches ne doit pas commencer avant la signature du contrat ou avant la date spécifique spécifiée dans le contrat.

Le contrat signé se terminera à la date limite de clôture de l'appel, soit le 23 juin 2022.

Des modifications peuvent être apportées au contrat uniquement dans des cas exceptionnels où la modification est considérée par AV comme nécessaire pour l'achèvement du projet et suivant les dispositions du projet de contrat.

Livrables :

- Le livrable majeur sera la partie technique de la proposition finalisée, prête à être soumise sur le Portail de la Commission Européenne par Aerospace Valley, minimum 48H avant la clôture de l'appel (soit le 21 juin 2022).
- Il sera demandé au sous-traitant de fournir des versions intermédiaires de la Part B de de la proposition, à savoir :
 - Une version complétée à 50% pour le 3 juin 2022
 - Une version complétée à 70% pour le 10 juin 2022
 - Une version complétée à 95% pour le 17 juin 2022

7. Confidentialité et protection des données

La confidentialité est requise pour toutes les personnes travaillant ou collaborant directement ou indirectement à l'exécution des tâches découlant du présent appel d'offres, car elles pourraient entrer en contact avec des informations confidentielles au cours de leur travail. Toute violation de la confidentialité sera traitée comme une faute professionnelle et pourra entraîner la résiliation du contrat comme indiqué à l'annexe II. AV se réserve le droit d'engager toute procédure judiciaire pour violation de la confidentialité nécessaire.

Les exigences spécifiques relatives aux données personnelles et à leur protection sont définies dans le contrat. Le contractant est tenu de veiller à ce que toutes les données auxquelles lui-même ou son personnel ont accès au cours de l'exécution du contrat soient traitées de manière confidentielle et conformément au règlement CE N° 45/2001. Le contractant est également responsable de l'application de cette obligation à l'égard de ses sous-traitants directs ou indirects.

8. Coût

Le coût alloué pour cette prestation est d'environ 8 000 euros HT.

Les soumissionnaires supporteront eux-mêmes les frais d'élaboration de leurs offres et Aerospace Valley ne sera tenu à aucune indemnisation en cas de rejet d'une offre ou s'il décide de ne retenir aucune offre.

9. Conditions de paiement

La prestation donnera lieu à deux facturations et un échéancier de paiement sera défini pour le contrat.

10. Formulation des réponses à l'offre de marché

- Toutes les réponses doivent être signées par une personne autorisée ou par le représentant légal du soumissionnaire.
- Les réponses doivent être claires et concises, avec une numérotation continue des pages, et assemblées de manière cohérente (par exemple, reliées ou agrafées, etc.). Étant donné que les soumissionnaires seront jugés sur le contenu de leurs réponses écrites, celles-ci doivent montrer clairement qu'ils sont en mesure de répondre aux exigences énoncées dans le présent cahier des charges.
- Les réponses doivent être remises conformément aux exigences énoncées dans le présent cahier des charges, et avant la date et l'heure limite de candidature.
- Les réponses doivent comprendre les informations suivantes :
 - o Toutes les informations et documents dûment remplis et signés, afin d'évaluer les différents critères.
 - o Une description claire et détaillée de l'organisation et de son expérience en montage projets européens (faisant apparaître clairement le nombre de projets Horizon2020/Horizon Europe gagnés).
 - o Le soumissionnaire pourra proposer une méthodologie de montage.
 - o Les soumissionnaires fourniront une description pratique et détaillée des ressources mises à disposition pour atteindre les objectifs et les résultats attendus (voir Chapitre 5 Conditions Requises du présent cahier des charges)

11. Soumission des réponses à l'offre de marché

Les réponses doivent être soumises à l'adresse gouardes@aerospace-valley.com sous format électronique (PDF ou compatible) **le 3 mai 2022 18H au plus tard**.

Les soumissionnaires doivent respecter précisément les indications de l'appel d'offres, afin d'assurer la recevabilité de leurs réponses. Une remise tardive, au-delà de la date limite de réponse entraînera la non-recevabilité de la réponse.

12. Structure des réponses à l'offre de marché

Les offres doivent contenir les sections suivantes :

- Section 1 : Proposition administrative et présentation du soumissionnaire ;
- Section 2 : Proposition technique, répondant aux spécifications de l'appel ;
- Section 3 : Proposition financière.

12.1 Section 1 – Proposition administrative

Cette section doit fournir les informations suivantes :

- Identification du soumissionnaire : présenter le nom du soumissionnaire et le nom de la personne de contact unique en relation avec cet appel d'offres.
- Fourniture des attestations de régularité sociale et fiscale
- Fourniture d'un extrait KBIS de moins de 1 an ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
- Fourniture d'une attestation de vigilance à remettre à la date de signature du contrat puis à renouveler tous les six mois
- Si le soumissionnaire est une personne physique, il doit fournir une copie de sa carte d'identité ou de son passeport et la preuve qu'il est couvert par le régime de sécurité sociale en tant que travailleur indépendant.

12.2 Section 2 – Proposition technique

La proposition technique doit couvrir tous les aspects requis dans le cahier des charges de l'offre de marché. Les propositions qui s'écartent des exigences ou qui ne couvrent pas toutes les exigences peuvent être exclues en raison de leur non-conformité aux spécifications de l'offre de marché et ne seront pas évaluées.

12.3 Section 3 – Proposition financière

Le prix de l'offre doit être indiqué en Euros. Les prix doivent être indiqués en franchise de tous droits, taxes et autres charges, y compris la TVA, le montant de la TVA pouvant être indiqué séparément.

Le prix proposé doit être un montant fixe. Ce prix doit inclure toutes les charges (honoraires, réunions, frais administratifs, frais généraux, frais de déplacement et de séjour, matériaux, équipements). Aucune demande de remboursement supplémentaire concernant les frais susmentionnés ne sera acceptée.

La proposition financière doit être faite en conformité avec l'offre de prix du marché stipulé dans le Chapitre 8 « Coûts » du présent cahier des charges.

13. EVALUATION ET SELECTION

L'évaluation des réponses reçues sera basée sur les informations fournies dans l'offre de marché soumise et s'opèrera de la façon suivante :

- Un comité d'évaluation sera constitué au sein d'Aerospace Valley et se réunira entre le 4 et le 6 mai 2022 pour examiner les propositions reçues afin d'arrêter le choix du prestataire.

- Les résultats de cette évaluation seront communiqués aux soumissionnaires à compter du 9 mai 2022.
- Le contrat de sous-traitance sera établi pour un démarrage des activités le 16 mai 2022 au plus tôt.
- Aerospace Valley se réserve le droit de mettre un terme à la poursuite de la mission si le déroulement des travaux ou les éléments des points de restitution intermédiaires ne répondent pas aux objectifs préalablement fixés et rappelés dans les documents contractuels.

14. ANNEXE I – APPEL A PROJETS SELECTIONNE

14.1 CLEAN-AVIATION-2022-01-CSA-01: Developing an Integrated European Clean Aviation Regional Ecosystem (ECARE)

Extrait du document CAJU-GB-2022-03-16 Annex Call 1 topics descriptions

Description of the call topic and topic specific conditions

Specific eligibility criterion

Given the illegal invasion of Ukraine by Russia and the involvement of Belarus, legal entities established in Russia, Belarus or in any occupied territory of Ukraine are not eligible to participate in any capacity. Exceptions may be granted on a case-by-case basis for justified reasons, such as for humanitarian purposes, civil society support or people-to-people contacts.

Expected EU contribution per project

The Clean Aviation Joint Undertaking estimates that an EU contribution of EUR 720,000 would allow this specific challenge to be addressed appropriately and brings the expected outcomes. In addition, this budget will allow the involvement of as many participants, from Member States, regions, and clusters, as possible. Nonetheless, this does not preclude submission and selection of a proposal requesting different amounts.

Indicative budget

The total indicative budget for the topic is EUR 720,000.

The Clean Aviation Joint Undertaking expects to award 1 project with funding depending on the outcome of the evaluation and the complementarity of the proposed actions.

Indicative project duration

Maximum 36 months

This does not preclude submission and selection of a proposal with a different project duration.

Type of Action

Coordination and Support Actions

Special skills and/or capabilities expected from the Applicant(s)

The Clean Aviation Joint Undertaking expects proposals to be submitted by consortium(a), including the participation of clusters. The applicants shall have the following capabilities and skills:

- capacity of coordination and support actions, as well as of dissemination and communication activities at national and regional level;
- proven track records in relevant activities in research and innovation programmes;
- an extended knowledge of the European aeronautics landscape;
- capacity to build networking activities/mechanisms (including a digital platform) and provide technical support to stakeholders.

Applicant(s) shall also be able to demonstrate the link(s) with the national/regional policies related to Clean Aviation programme, as well as the ability to exchange with the relevant competent national and/or regional authorities. The applicant(s) involvement in the entrepreneurial discovery and the definition of the priorities of the national/regional Research and Innovation Smart Specialisation Strategy (RIS3) will be an advantage.

Expected Outcomes:

Project results are expected to contribute to the following expected outcomes:

- Strengthen the synergies between the Clean Aviation JU and Member States/associated countries/regions that have an aviation policy or the aviation policy is a part of their national/regional strategy for R&I especially to contribute towards the target of the climate-neutral aviation by 2050.
- Based on the prioritization of Horizon Europe aviation-related topics (i.e., Clean Aviation / Clean Hydrogen and Clusters 4 and 5) identify the National/Regional projects (recently finalised, ongoing, and planned to commence) and making a comprehensive mapping of regional/national programmes, technologies and capabilities by area and TRL in order to facilitate potential synergies with the Clean Aviation programme. The mapping exercise will prioritise to the countries/regions that have in place a Memorandum of Cooperation (MoC) with the Clean Aviation JU.
- In coordination with the States Representatives Group, establishing a networking platform consisting of all the interested and involved parties, including the National Contact Points (NCPs). The national and regional authorities could be members of networking platform and its management body. This platform will act as a forum for the exchange of information and views on research and innovation policy linked to Clean Aviation programme, monitor, and provide feedback on national/regional policies, developments, and activities, as well as on complementarities/synergies with the Clean Aviation programme. The networking platform should foster the participation of other interested regions or EU/Horizon Europe associated countries with technologies or capabilities linked to Clean Aviation programme, or correlated national, regional and RIS3 priorities areas.
- As part of the mission of this networking platform, dedicated actions should be addressed to: - facilitate the exchange on the implementation of the RIS3 strategies priorities in the relevant field;
 - partnerships and strengthen the links with the Clean Aviation industrial Leaders;
 - promote the implementation of Clean Aviation related synergies with the European Regional Development Fund (ERDF) as part of their National or Regional Operational Programmes and funding schemes;
 - define R&I national/regional complementary activities to Clean Aviation, fostering synergies and complementary projects eligible for ERDF;
 - foster interregional cooperation activities relevant to Clean Aviation programme.
- Fostering the Clean Aviation national/regional MoC (Memoranda of Cooperation) network and supporting its networking, exchange of best practices and actions.
- A digital platform and organisational set up, with a dedicated budget, accessible also to national/regional authorities, OEMS and high tiers, that will be put in place to:
 - promote the synergies between Clean Aviation and regional and national authorities in charge of ERDF implementation, national/regional programmes and applicable funding mechanisms viable to support Clean Aviation related complementary activities;
 - direct regional stakeholders (e.g., SMEs) towards the right source of information regarding Clean Aviation and other relevant EU R&D&I programmes;
 - increase the interaction between the national/regional stakeholders (SMEs, academia, research organisations, clusters) in participating in Clean Aviation activities.

The set up could take into account the experience from existing networks and digital platforms (e.g., RIS3 platforms, Vanguard Initiative) and should propose a viable plan for a sustainable digital platform that could be able to extend its activities over the duration of Clean Aviation/ Horizon Europe.

- Promote specific measures at national and regional level that aim to increase the involvement of SMEs, Universities, and Research Organisations in Clean Aviation research and innovation activities, and any other actions that aim to promote the cooperation and deployment of aeronautical technologies.
- Identify, highlight, and disseminate the contribution from Clean Aviation, in particular from projects focused on breakthrough technologies that will facilitate the transition to a climate neutral aviation and the realization of the European Green Deal.
- Spreading of innovation on aeronautics across Europe and its regions.
- Dedicated communication and dissemination activities should be proposed and organised in cooperation with Clean Aviation JU during the implementation phase.

Scope:

The objective of this CSA is to establish a Clean Aviation regional ecosystem and develop further the synergies between Clean Aviation programmes/projects and the regional or national authorities implementing the European Regional Development Funds (ERDF), and/or other national/regional R&I initiatives and programmes. It will result in the establishment of a networking platform that will facilitate the interaction between the national and regional stakeholders (including clusters), support and coordinate the national and regional activities with the Clean Aviation programme and identify specific measures aimed at increasing the involvement of SMEs and other stakeholders in Clean Aviation programme. This CSA also aims to increase interaction and better planning and programming between the Clean Aviation and National/Regional programmes.

In line with these objectives, all the following aspects should be addressed:

- Strengthening the strategic cooperation between Clean Aviation and Member States/regions/clusters and facilitating the synergies with ERDF and other national/regional programmes for the interested regions and countries;
- Fostering of the links between Clean Aviation and national/regional programmes and activities for aviation research and innovation and supporting coordination of activities with Member States and regions.
- Investigation of plans and implementation of suitable tools and mechanisms to foster the communication and collaboration between the participating countries/regions/clusters, to increase the awareness of Clean Aviation activities and to promote the synergies and investments from EU funds;
- Organisation of events, conferences, workshops and dissemination activities to present and discuss the Clean Aviation results, exchange experience and foster innovation aspects of aviation research and innovation;

- Setting up a digital platform that will facilitate the exchanges between the members, and the described mission of the platform;

The networking activities will also aim to strengthening the interregional cooperation on aeronautics R&I between participating regions and build joint R&I plans complementary to Clean Aviation programme objectives eligible for ERDF or other regional/national funding. Where appropriate, the networking activities should establish close links or build on the existing networks (e.g., networks of aeronautic clusters such as the European Aerospace Cluster Partnership (EACP)).

15. ANNEXE II - CONFIDENTIALITE

- I. Le pouvoir adjudicateur, AEROSPACE VALLEY et le contractant traitent de manière confidentielle toute information et tout document, sous quelque forme que ce soit, divulgués par écrit ou oralement en relation avec l'exécution du contrat et identifiés par écrit comme confidentiels.

Le contractant doit

- a. Ne pas utiliser les informations et documents confidentiels à d'autres fins que l'exécution de ses obligations au titre du contrat sans l'accord écrit préalable de l'autorité contractante ;
 - b. Assurer la protection de ces informations et documents confidentiels avec le même niveau de protection qu'il utilise pour protéger ses propres informations confidentielles, mais en aucun cas moins que le soin raisonnable ;
 - c. Ne pas divulguer directement ou indirectement les informations et documents confidentiels à des tiers sans l'accord préalable écrit du pouvoir adjudicateur.
- II. L'obligation de confidentialité énoncée à l'article 1er lie le pouvoir adjudicateur et le contractant pendant l'exécution du marché et pendant 3 ans à compter de la date du paiement du solde sauf si :
 - a. La partie divulgatrice accepte de libérer l'autre partie de l'obligation de confidentialité plus tôt ;
 - b. L'information confidentielle devient publique par d'autres moyens que la violation de l'obligation de confidentialité, par une divulgation par la partie liée par cette obligation ;
 - c. La divulgation de l'information confidentielle est exigée par la loi.
 - III. Le contractant obtient de toute personne physique ayant le pouvoir de le représenter ou de prendre des décisions en son nom, ainsi que des tiers participant à l'exécution du contrat, l'engagement qu'ils respecteront l'obligation de confidentialité énoncée à l'article I.